



## Règlement et conditions

# Concours de chant amateur 2018

1/ Ce concours de chant est ouvert à toute personne à partir de l'âge de 6 ans, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription ci-joint ainsi que le règlement, d'être amateur, de ne pas être en contrat avec un label et de fournir, si le / la participant(e) est mineur, une autorisation parentale.

2/ Les candidats pourront concourir dans l'une des trois catégories prédéfinies :

1<sup>re</sup> catégorie – 6 à 11 ans (le candidat devra être âgé de moins de 12 ans le jour du concours)

2<sup>e</sup> catégorie – 12 à 16 ans (le candidat devra être âgé de moins de 17 ans le jour du concours)

3<sup>e</sup> catégorie – 17 ans et plus (le candidat devra être âgé de 17 ans le jour du concours)

Les candidats mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent ou un tuteur à la sélection et à la finale.

3/ Le dossier d'inscription devra être retourné complet à :

**Mairie**  
**Service communication**  
**Place Jeanne d'Arc**  
**13870 ROGNONAS**

Un accusé de réception sera remis à toute personne remettant le dossier en main propre à Magali Pauleau service communication (et uniquement à elle), téléphoner avant de venir au 04 90 90 33 24.

Seuls les dossiers complets, arrivés **avant le 24 avril 2018 à 17 h 30** compteront pour les sélections.

Le cachet de la Poste ou l'accusé de réception faisant foi.

Le nombre de participants au concours sera limité à 50.

4/ Les candidats interpréteront une chanson française d'une durée de 2 à 4 minutes accompagnée d'une bande-son, d'un instrument personnel (sauf clavier), ou à capella.

La bande-son ne devra faire apparaître que les accompagnements des chansons ou des chœurs : en aucun cas il ne sera accepté un doublage de voix.

Lors des auditions, les candidats devront avoir une bande-son de très bonne qualité sur 2 clés USB ou 2 CD, uniquement en MP3, étiquetés à leur nom avec le nom de l'artiste et le titre du morceau (et piste du morceau si plusieurs sur le support) afin d'éviter des incidents informatiques imprévus.

L'instrument personnel sera un instrument de musique « léger » (la mise en place doit être rapide). Le candidat fournira les câbles de liaison.

Un clavier numérique sera mis à disposition, le préciser sur le bulletin d'inscription.

Les candidats seront responsables de leur instrument. Les organisateurs déclineront toute responsabilité quant aux dégradations ou vols.

Les candidats pourront être auteur, compositeur, interprète.

Les duos ne seront pas acceptés.

En cas de doublon avec un autre candidat, celui qui se sera inscrit en premier sera prioritaire. L'autre candidat devra choisir un autre morceau.

5/ La sélection se déroulera le samedi 26 mai, à l'Espace musical « La clé des Arts » avenue de la Libération 13870 Rognonas. Le jury composé de 4 membres minimum sélectionnera les candidats dans chaque catégorie qui participeront à la finale le vendredi 15 juin. Ce jury ne sera pas forcément le même que le jury de la finale.

Les candidats seront convoqués à des heures différentes pour limiter l'attente. (Prévoir cependant d'être disponible à partir de 14 h impérativement). Il sera demandé à chaque candidat de se présenter à l'heure de la convocation, sans retard, au risque d'être éliminé.

Les amis, parents, accompagnateurs n'auront pas accès à la salle d'audition pendant la durée de la sélection.

**Les résultats de la sélection seront donnés entre le 28 et 30 mai**, laissant ainsi 2 semaines aux finalistes pour travailler une chanson différente de la sélection qu'ils interpréteront sur scène le vendredi 15 juin.

À l'issue de ces sélections, 15 candidats seront choisis par le jury (le jury se réserve le droit de choisir 3 candidats supplémentaires) et seront informés par téléphone ou par courriel.

6/ La finale aura lieu le vendredi 15 juin 2018 à 18 h 40 place du Marché devant le public à l'occasion de la fête de la Musique de Rognonas.

L'animateur du concours appellera les finalistes par catégorie sur scène pour leur tour de chant.

- 1<sup>re</sup> partie 18 h 40 - tous les finalistes doivent être présents à 17 h 30 place du Marché  
6/11 ans : 5 finalistes  
12/16 ans : 5 finalistes  
17 ans et plus : 5 finalistes
- 2<sup>e</sup> partie : nomination des lauréats et remise des prix

7/ Dossier de candidature :

Pour que l'inscription soit validée, joindre les documents suivants :

- Une fiche d'inscription pour la sélection dûment remplie (document ci-joint) ;
- Une fiche d'inscription pour la finale dûment remplie (document ci-joint) ;
- Une photo d'identité ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs (document ci-joint) ;
- L'autorisation d'exploitation d'image ;
- Les droits d'inscription fixés à 10 € à l'ordre de Régie culture Rognonas  
aucune demande de remboursement ne sera acceptée ;

Les frais de transport, de repas et/ou d'hébergement inhérents à la participation au concours de chant restent à la charge du candidat.

8/ Le candidat s'engagera à être disponible le vendredi 15 juin 2018 de 17 h 30 à 22 h 30.

9/ Le jury :

Le jury sera composé de personnes qualifiées en musique que ce soit par leur profession, leurs études ou leur passion (auteur, compositeur, interprète, producteur, professeur de chant, professeur de musique, chef de chœur, membre d'association culturelle...).

Le jury de la sélection ne sera pas forcément le même que le jury de la finale.

En tout état de cause les membres de la famille des candidats, en ligne directe (ascendants, descendants ou collatéraux au premier degré) ne peuvent faire partie du jury.

Les votes des membres du jury sont inattaquables. En cas de litige, la décision des organisateurs est souveraine et sans recours, les notes ne seront pas diffusées, aucune contestation ne pourra être faite auprès du jury ou des organisateurs.

Un jury composé de 4 membres minimum pour la sélection, décidera seul des qualifications des candidats.  
Un jury composé de 4 membres minimum pour la finale et du chef d'orchestre désignera les lauréats.

Lors du concours, les candidats seront jugés sur les critères suivants : voix, interprétation, présence scénique, répertoire.

Une moyenne des notes sera effectuée à partir des notes du jury, permettant ainsi l'attribution d'une note finale pour chacun.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note sera déclaré vainqueur du concours. Il sera invité le soir même à chanter une chanson, s'il le souhaite, durant le concert accompagné par l'orchestre Mascara. Cette chanson devra être choisie dans le répertoire de l'orchestre.

10/Un prix sera attribué au lauréat de chaque catégorie.

Les lauréats par catégorie se verront remettre :

Par la mairie de Rognonas :

- L'enregistrement d'un CD (1 jour d'enregistrement) en studio professionnel ;  
(L'enregistrement devra être réalisé dans les trois mois suivant la manifestation)
- Un chèque de 50 € à 150 € selon la catégorie ;
- Un trophée de finaliste au concours de chant 2018 ;
- Divers lots ...
- Le gagnant du concours dans chaque catégorie participera sur une chanson au cours de la soirée, s'il le souhaite ;

11/ Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.

12/ La mairie de Rognonas, se réserve le droit d'annuler le concours ou de modifier une catégorie si le nombre de candidats n'est pas suffisant, ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais d'inscription seraient remboursés.

Rappel dates et événements :

Dates / heures	Évènements
Jeudi 15 février 2018 à 9 h	Ouverture du concours de chant et du dépôt de candidatures
Mardi 24 avril 2018 à 17h30	Fin du dépôt des candidatures
Samedi 26 mai 2018	Sélection des candidats à l'Espace musical « La clé des Arts » avenue de la Libération 13870 Rognonas
Du 28 au 30 mai 2018	Annonce des résultats
Vendredi 15 juin 2018	Finale du concours sur la scène devant le public Place du marché 13870 Rognonas

**Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au 04 90 90 33 24 ou par mail : [communication@rognonas.fr](mailto:communication@rognonas.fr)**

Signature de l'intéressé ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Date :

Signature :



# Fiche d'inscription sélection 2018

**à retourner avant le 24 avril 2018**

**Mairie, service communication, Place Jeanne d'Arc - 13870 Rognonas**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse e-mail : .....

**Titre de la chanson 1 pour la sélection:** .....

Auteur : .....

Composition personnelle\*: OUI / NON

accompagnement acoustique

bande son

clavier numérique mairie

Sinon préciser l'instrument : .....

**Titre de la chanson 2 pour la sélection (en cas de doublon):** .....

Auteur : .....

Composition personnelle\*: OUI / NON

accompagnement acoustique

bande son

clavier numérique mairie

Sinon préciser l'instrument : .....

j'ai compris que la validation de mon inscription sera effective dès réception de mon règlement par la mairie avant le 28 avril 2018.

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance et accepte sans réserve l'ensemble des conditions de participation au concours de chant amateur organisé par la mairie de Rognonas. Toutes les décisions du jury sont irrévocables. J'autorise les organisateurs à diffuser gratuitement mes coordonnées et photographies par l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire. J'accepte la captation vidéo. L'organisation ne fournira aucune image du concours.

Fait le.....à.....

Signature du participant et de son représentant légal (si mineur) suivie de la mention « lu et approuvé » :

Le participant

Représentant légal

(\*) : Rayer les mentions inutiles



# Autorisation parentale

**(si le participant est mineur)**

Je soussigné(e)..... (père/mère/tuteur\*),  
ayant pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble des conditions, autorise  
l'enfant..... à participer au concours  
de chant amateur organisé par la mairie de Rognonas le vendredi 15 juin 2018.

De même, j'autorise les organisateurs à diffuser gratuitement les coordonnées et photographies, par  
l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions du concours de  
chant.

Captation vidéo acceptée. Les organisateurs ne fourniront aucune image du concours.

Fait le.....à.....

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé »

(\*) : Rayer les mentions inutiles

# Fiche d'inscription finale 2018

à retourner avant le 24 avril 2018

Mairie, service communication, Place Jeanne d'Arc - 13870 Rognonas

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse e-mail : .....

**Attention les titres doivent être différents de la sélection**

**Titre de la chanson 1 pour la finale:** .....

Auteur : .....

Composition personnelle\*: OUI / NON

accompagnement acoustique

bande son

clavier numérique mairie

Sinon préciser l'instrument : .....

**Titre de la chanson 2 pour la finale (en cas de doublon):** .....

Auteur : .....

Composition personnelle\*: OUI / NON

accompagnement acoustique

bande son

clavier numérique mairie

Sinon préciser l'instrument : .....

j'ai compris que la validation de mon inscription sera effective dès réception de mon règlement par la mairie avant le 24 avril 2018.

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance et accepte sans réserve l'ensemble des conditions de participation au concours de chant amateur organisé par la mairie de Rognonas. Toutes les décisions du jury sont irrévocables. J'autorise les organisateurs à diffuser gratuitement mes coordonnées et photographies par l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire. J'accepte la captation vidéo. L'organisation ne fournira aucune image du concours.

Fait le.....à.....

Signature du participant et de son représentant légal (si mineur) suivie de la mention « lu et approuvé » :

Le participant

Représentant légal

(\*) : Rayer les mentions inutiles